

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

M. DE LAUNAY : Bien. Bonsoir, chers collègues. C'est parti pour un tout petit Conseil municipal. Je désigne Caroline GLIZE comme secrétaire de séance, en l'absence de Clément MEZERGUE.

Absents excusés, beaucoup d'absents ce soir, ayant donné délégation de pouvoir : Delphine FLOIRAT-RATTE a donné pouvoir à Gilles BOUEY ; Gilles PRUVOST à Chantal CARO ; Marilyn GUIRIEC à Brigitte NABET-GIRARD ; Karyn LARGOUET à Joël MASSY ; Virginie VIDORRETA à Caroline GLIZE ; Clément MEZERGUE à Anne-Marie SARRAZIN ; Aline FONTAINE à Sophie CARRÈRE ; Frédéric MALVILLE à Philippe GIRARD, c'est singulier, merci de cette confiance, quel honneur, Philippe ; et Marc BOISSEAU à André VEYSSIÈRE.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2025

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal de la séance du 10 avril ? Du côté de l'opposition, c'est OK ? Le procès-verbal est adopté. Les registres vont circuler pour signatures.

Le procès-verbal du 10 avril est adopté.

M. DE LAUNAY : On démarre par une admission en créances éteintes. Yannick, je te laisse la parole.

1. Admission en créances éteintes – Budget primitif 2025

M. CLAVIER : Merci. Bonsoir. Nous avons reçu de la part du Comptable public deux demandes d'admission en créances éteintes. Alors, une créance éteinte est le résultat d'une liquidation judiciaire avec un jugement de clôture pour insuffisance d'actif, ou pour un surendettement, avec effacement des dettes. Il est donc demandé d'approuver en créances éteintes deux créances. Une pour une redevance pour occupation du domaine public pour 18 846,61 € ; et une deuxième redevance pour droit de place concernant le Marché gourmand pour 40,95 €. Le montant total sera inscrit en dépenses au budget 2025.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des questions au sujet de cette admission en créances éteintes et des circonstances qui justifient, qui expliquent la situation ? C'est OK pour tout le monde ? Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Yannick, tu gardes la parole, s'il te plaît.

2. Délibération participation aux frais de scolarisation

M. CLAVIER : Oui. Un enfant d'Izon doit être scolarisé dans un établissement privé sous contrat hors de sa commune de résidence, afin d'être accueilli dans un dispositif U.L.I.S.

De ce fait, et comme, la loi nous y oblige, nous sommes tenus de prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à cet accueil. Le forfait moyen servant de référence s'élève à 803 € pour un élève de primaire. Il vous est donc demandé d'approuver la contribution obligatoire du forfait communal à verser à l'école Sainte-Marie de Créon d'un montant de 803 € pour la scolarisation d'un élève en classe de primaire U.L.I.S.

M. DE LAUNAY : Des questions sur ce sujet ? Pas de question ? C'est OK pour tout le monde. Mais c'est bien normal, c'est l'application de la loi, je le précise, la loi nous oblige à couvrir une partie des coûts de fonctionnement lorsqu'un élève izonnais est scolarisé ailleurs pour motifs médicaux, entre autres motifs ; et en l'occurrence, il s'agit d'un gamin, d'un enfant, qui est scolarisé dans un dispositif U.L.I.S., comme l'a dit Yannick. Pas de question ? Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération demande de subvention Fonds Vert : Aide aux maires bâtisseurs

M. DE LAUNAY : Troisième sujet, une demande de subvention au titre du Fonds vert, dispositif appelé, de mon point de vue un peu pompeusement « soutien aux maires bâtisseurs ». Alors je salue le dispositif, bien évidemment. La Loi de finances pour 2025 a prévu un dispositif dit de soutien aux maires bâtisseurs qui, selon les termes de la loi, sont actifs pour le développement de leur territoire et la production de logements. Ils lient évidemment développement du territoire et production des logements. Il est bien évident qu'un territoire ne peut pas de développer aujourd'hui si on n'y développe pas des logements. Davantage que « maires bâtisseurs », en réalité il s'agit d'équipes municipales qui bâtissent, puisqu'il est bien évident qu'en matière d'urbanisme en particulier, tous les projets, dont je vais faire état juste après, sont des projets qui ont été abordés en Commission Ville durable, discutés, parfois modifiés, amendés. En tout cas, tout ça pour dire qu'il y a un consensus parfait, il y a eu en tout cas un consensus parfait jusqu'à présent entre élus de ce Conseil municipal, s'agissant des projets qui sont éligibles à ce dispositif.

Le soutien que l'on demande, la subvention que l'on va demander a pour objectif de financer tout type d'équipement public, je dis bien tout type d'équipement public, qu'on serait contraint de construire ; notamment, principalement pour faire face précisément à cette augmentation de la population izonnaise. L'objectif du gouvernement, l'objectif de cette loi, l'objectif des parlementaires, c'est de soutenir les équipes municipales qui accorderaient des permis de construire grosso modo dans les 12 mois qui viennent, dans le but, un, de développer leur territoire principalement en y accueillant de nouveaux habitants, en privilégiant de nouveaux logements à des prix abordables, autrement dit principalement sinon exclusivement, en tout cas s'agissant d'Izon, des logements sociaux ; et ceci, sans consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers. C'est-à-dire principalement à Izon, en tout cas à Izon, tout simplement en comblant certaines dents creuses qu'on a identifiées à Izon. Et là encore, je rappelle qu'en début de mandat, accompagné par l'Établissement public foncier, on a réalisé une étude des gisements fonciers existants sur des dents creuses qui sont déjà constructibles au sein d'Izon, ce ne sont pas des terrains qui deviennent constructibles, ce sont des terrains qui, depuis au moins 2010, sont constructibles. Il s'agit d'opérations d'envergure plus ou moins grande sur ces dents creuses. Donc, a priori, on coche toutes les cases, en tout cas on remplit tous les critères d'éligibilité à ce dispositif.

J'ajoute qu'Izon est en zone tendue, c'est-à-dire qu'il y a un fort déséquilibre entre l'offre de logement et la demande de logement. Et ça, quand on n'y est pas confronté personnellement... on a tous autour de soi des amis ou de la famille ou des voisins qui sont confrontés à cette difficulté, à ce déséquilibre entre l'offre et la demande.

Izon est bien une zone extrêmement tendue. Izon est une zone, est un territoire fortement déficitaire en logement social. Et Izon, à cette fin, afin de combler ce retard, a conclu, je le rappelle, un contrat de mixité sociale qui nous oblige à produire en moyenne, je vais peut-être dire une bêtise, je crois que c'est 42 logements sociaux par an ; là où, en début de mandat, ils en attendaient, je le dis toujours de mémoire, 65, je crois, par an. Rappelez-vous qu'au terme de cette négociation avec l'État, on a réussi à abaisser considérablement ces objectifs de production de logements sociaux. Et donc on a planché tous ensemble, au sein de la Commission Ville durable, sur certains projets visant à combler ces dents creuses et à densifier de manière raisonnable, acceptable de notre point de vue en tout cas, Izon, pour précisément construire des logements sociaux.

Ce dispositif est plutôt une bonne nouvelle puisqu'il nous permet de présenter cinq projets, a priori on a cinq projets dans les tuyaux qui sont éligibles à l'appel à projets Fonds vert « maires bâtisseurs ».

- Il s'agit d'abord d'un projet avenue de Cavernes portant sur 19 logements sociaux. C'est le dernier projet, je crois, de mémoire, dont on a discuté en Commission Ville durable ;
- Un projet au 413 avenue du Général de Gaulle, de 20 logements sociaux, porté par DOMOFrance ;
- Un projet de 55 logements sociaux, a priori exclusivement réservés à un public sénior, donc des habitats, des logements à loyer modéré exclusivement pour les séniors, on a cette demande sur Izon, rue Ferreyre, 32 rue Ferreyre, 55 logements, porté par AFC PROMOTION, une opération en V.E.F.A ;
- Un projet de 39 logements au 476 avenue du Général de Gaulle, porté par NOALIS ;
- Et un projet privé cette fois-ci, de 1 logement social au 493 avenue du Général de Gaulle.

Au total, cela représente 134 logements sociaux dont les permis vont être accordés a priori dans les 12 mois, en tout cas avant juin 2026. On pense être en capacité d'obtenir jusqu'à 5 000 € de subvention par logement. Donc si vous faites 134 X 5 000, ça nous conduit à la somme rondelette de 670 000 €. Et donc on demande à l'État, via la délibération de ce soir, de bien vouloir nous accorder cette aide d'un montant de 670 000 €.

Je le dis comme je le pense, je serais très étonné que l'on obtienne 670 000 € de subvention. On demande le plus, on s'attend à avoir un peu moins. Mais j'ai quand même bon espoir que la subvention que l'on obtiendra sera quand même substantielle et nous permettra d'équiper Izon comme il se doit.

Y a-t-il des questions, peut-être, sur cette demande de subvention au titre du Fonds vert pour les maires dits « bâtisseurs » ? Pas de question sur ce sujet ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien. Je passe la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Autre sujet, cette fois-ci concernant nos agents, concernant le régime indemnitaire de nos agents. Chère Brigitte, je te laisse la parole.

4. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P)

Mme NABET-GIRARD : M. le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération qui était conséquente parce qu'elle reprend tout le régime indemnitaire des agents et nous devons changer un paragraphe de cette délibération qui est déjà passée, puisque depuis le vote de la Loi de finances, et c'est applicable au 1^{er} mars 2025, les agents qui sont désormais en arrêt maladie ordinaire vont percevoir 90 % du salaire et non les 100 % qu'ils avaient précédemment. Voilà, c'est 90 %, le reste ne change pas, pendant trois mois et ensuite c'est un demi-salaire. Voilà pourquoi nous avons besoin de délibérer sur cette question.

M. DE LAUNAY : Des questions ? C'est OK pour tout le monde ? Pas de question. Très bien. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Brigitte, tu conserves la parole.

5. Recours au contrat d'apprentissage

Mme NABET-GIRARD : Nous allons poursuivre avec une délibération qui est très intéressante parce que c'est une première. Nous allons avoir recours à l'apprentissage pour former un ou une, c'est plutôt une, une A.T.S.E.M., donc recours à l'apprentissage. Nous avons besoin de délibérer. Nous avons la formation, nous avons réussi à avoir une prise en charge et nous allons nous lancer dans cette belle aventure avec un tuteur, une tutrice. Cet apprentissage bien sûr est en alternance, donc pour un jeune, ou moins jeune.

M. DE LAUNAY : Très bien. Je vous remercie. On a déjà un apprenti au sein de nos agents, au sein des Espaces verts. Serge, c'est bien ça ? C'est chouette de former des apprentis. C'est mieux quand ils ont le permis. Pour être manuel, c'est encore mieux. Je passe cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : On poursuit. Brigitte, tu gardes la parole, s'il te plaît.

6. Mise à jour du tableau des effectifs – tableau annuel d'avancement de grade 2025

Mme NABET-GIRARD : Nous poursuivons sur une délibération qui est assez habituelle, puisqu'il s'agit de mettre à jour le tableau des effectifs. Alors ça, ça montre aussi la mobilité des agents, et quand on enlève un agent au niveau d'un grade, c'est souvent parce qu'il y a un avancement de grade. Donc ça ne veut pas dire qu'on se débarrasse de l'agent, mais qu'il progresse dans sa carrière professionnelle. C'est ce qu'il vous est demandé, chers collègues, c'est de prendre en compte les suppressions d'emplois permanents au niveau d'adjoint technique territorial, agent technique d'animation. Et puis c'est compensé, bien évidemment, par des agents qui obtiennent leur avancement.

M. DE LAUNAY : Pas de question ? Je vous remercie. Merci, Brigitte.

Je passe au vote cette mise à jour du tableau des effectifs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Conventions EPFNA :

- **Convention de mise à disposition du terrain rue de Sablonat**
- **Prolongation de la convention du 30 chemin de Lavergne**

M. DE LAUNAY : Autre sujet, concernant une convention de mise à disposition d'un terrain qui se situe au 2 rue du Sablonat, entre l'EPF Nouvelle-Aquitaine, Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine et la Ville d'Izon. Pour présenter les choses très simplement, l'EPF a préempté un terrain, est devenu propriétaire d'un terrain. Donc l'Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine a acquis un terrain situé au 2 rue du Sablonat, sur lequel sortiront peut-être huit ou dix logements sociaux, je n'en sais strictement rien, pour l'instant ce n'est même pas à l'état de projet. Et l'EPF Nouvelle-Aquitaine nous demande de bien vouloir entretenir le terrain, entretenir le bien. Et cette convention a précisément pour objet de nous obliger, en quelque sorte, à garder le bien, on va jouer le rôle de gardien, et à entretenir le bien aussi régulièrement que possible, tout simplement. C'est, de fait, déjà ce qu'on fait plus ou moins. Sachant que si on ne le fait pas nous-mêmes directement via nos agents, je rappelle la règle qu'on a déjà abordée à plusieurs reprises, c'est l'EPF qui va nouer un contrat avec un prestataire extérieur. Ce prestataire extérieur viendra faire le travail et ensuite ils nous enverront la facture. Donc j'aime autant que ce soit nos propres agents qui se chargent de l'entretien du terrain. Sachant que ce ne sera pas, a priori, un entretien excessif. Voilà l'objet de cette convention de mise à disposition. Y a-t-il des questions peut-être sur cette convention ? C'est OK pour tout le monde ?

Je la passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : On poursuit toujours avec l'EPF. Autre sujet, cette fois-ci concernant deux terrains qui se situent au 6 et au 30 du chemin de Lavergne. Deux petits terrains sur lesquels GIRONDE HABITAT construit, élabore un projet consistant à construire 14 logements sociaux, je crois. Si je distingue les deux terrains, je crois qu'il y en a six d'un côté, six logements sociaux d'un côté, huit de l'autre aux 6 et 30 chemin de Lavergne. C'est un projet qui est bien parti, si je puis dire. Et on nous demande tout simplement de proroger la convention qui nous lie à l'EPF de quelques mois, jusqu'au 31 décembre 2025. Pourquoi ? Parce que pour l'instant GIRONDE HABITAT n'est toujours pas prêt à devenir propriétaire. Le permis doit être en cours d'instruction ou peut-être qu'il y en a un des deux qui a été obtenu. Enfin, en tout cas ils nous demandent de proroger de quelques mois, jusqu'à ce que GIRONDE HABITAT devienne propriétaire de ces terrains. Autrement dit, pas grand-chose. Y a-t-il des questions sur ces projets ou sur cette prorogation de la convention ? Pas de question ?

Je la passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Convention de mise à disposition des digues à la CALI sur les terrains du Port à Izon (parcelles B 2548/B 2550/B 2555/B 2758)

M. DE LAUNAY : Toujours une convention de mise à disposition, des digues cette fois-ci, entre la Ville d'Izon et la C.A.L.I. Pour mémoire, nous sommes devenus propriétaires de trois parcelles qui se situent à côté du port d'Izon, le port du Freyche. Pour les amateurs de gascon, « freyche » signifiait... ? OK. Non ? Le frêne. Le frêne, tout à fait. Je pensais que Gilles BOUEY était plus cultivé que ça. Mais non, c'était compliqué comme question. Situé donc au Freyche, sur ces deux parcelles, on trouve la digue, une partie de la digue. La C.A.L.I. exerce aujourd'hui la compétence G.E.M.A.P.I. et donc est compétente aujourd'hui pour entretenir les digues. Et dans ce cadre, la C.A.L.I. nous propose de reprendre directement la gestion de la digue au titre de sa compétence G.E.M.A.P.I. et donc nous propose de conventionner, en tant que propriétaire de cette digue, avec eux pour mettre à disposition cette digue auprès de la C.A.L.I. Autrement dit, une fois encore, sujet strictement technique. Y a-t-il des questions sur ce qu'on va faire, peut-être, de cet emplacement ? Non ? Merci.

Il y en a qui sont curieux ? Pourquoi est-ce qu'on est parti acheter ces digues ? Il y en a un qui m'a croisé il n'y a pas longtemps, il m'a dit : « Qu'est-ce que vous êtes allé acheter ces digues ? Vous n'avez pas autre chose à faire que d'acheter l'ancien ponton là ? » et de fait les digues. Mais je rappelle qu'on a un projet quand même d'observatoire, en quelque sorte, de terrasse donnant sur la Dordogne, ouverte au public, qui manque cruellement à Izon, juste à côté du port. Donc on a un projet très sympa, qui s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du Plan paysages, c'est une des actions qu'on porte au titre du Plan paysages. Elle ne verra pas le jour, cette action, en 2025. Mais il reviendra à la prochaine équipe, en 2026 ou plus tard, de mettre en œuvre, si elle le souhaite, ce projet qui est un beau projet. En tout cas, on sera propriétaire de ce foncier, c'était une parenthèse.

Je passe cette convention au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Acquisition des terrains cadastrés section AH numéros 77/78/207 – propriétés de Mmes Fonteyne et Blanc

M. DE LAUNAY : On poursuit avec cette fois-ci une acquisition de terrains auprès de Mme FONTEYNE. J'ai Mmes FONTEYNE et BLANC. Je pensais qu'il y avait seulement Mme FONTEYNE, mais je veux bien vous croire qu'il y a également Mme BLANC. Je crois que c'est une seule et même personne, mais je peux me tromper, mais en tout cas Mme FONTEYNE, épouse FONTEYNE en tout cas, qui nous cède des terrains qui se situent sur l'avenue du Maréchal Leclerc et à l'arrière de l'avenue du Maréchal Leclerc. Ce sont des terrains, des parcelles qui, pour l'essentiel, à 90 % sont classées en zone agricole avec une petite partie qui donne directement sur Maréchal Leclerc qui, elle, est constructible. Et Mme FONTEYNE et Amélie BLANC donc, propriétaires des parcelles, nous proposent de devenir propriétaire de ces 11 777 m², donc plus d'un hectare, pour le prix de 5 000 €. Il s'agit tout simplement pour la commune de faire des réserves foncières puisqu'on ne sait pas, peut-être que dans 20 ans, 30 ans, 50 ans, je n'en sais rien, ces terrains seront constructibles. Peut-être qu'il y a un équipement public d'intérêt général qui verra le jour là-bas un de ces quatre. En tout cas, il est bon, il est opportun, me semble-t-il, de faire cette petite réserve foncière. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la commune d'Izon n'a pas beaucoup de réserve foncière, de manière très étonnante d'ailleurs.

Donc je crois qu'il est temps, et c'est ce qu'on commence à faire depuis quelques années, mais il est grand temps de commencer à faire davantage de réserve foncière. C'est tout simplement l'objet de cette délibération. Y a-t-il des questions peut-être sur ce projet d'acquisition de parcelles, en zone agricole, je le précise. C'est OK pour tout le monde ? 5 000 €, 11 000 m². Très bien. Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Aliénation d'un chemin rural situé route d'Anglumeau

M. DE LAUNAY : Autre sujet. Alors rappelez-vous, on a été sollicité par OI MANUFACTURING et MALTHA, deux sociétés d'importance sur le territoire. Donc la société MALTHA, c'est la société qui récupère le verre, qui le nettoie et qui ensuite l'envoie à OI MANUFACTURING ; et OI MANUFACTURING, ensuite, en fait des bouteilles de verre. Donc c'est un gros verrier, en difficulté soit dit en passant, j'en profite pour adresser toutes nos pensées en tout cas aux salariés d'OI MANUFACTURING dont les emplois sont menacés. Puis que vous avez suivi l'actualité ces derniers mois, vous savez que la situation est un peu compliquée. J'ai une grosse pensée pour eux. En tout cas, OI est encore sur le territoire et pour l'instant je l'espère. Je rappelle qu'OI avait fait de gros investissements il y a un an et demi, deux ans, ils avaient investi 35 millions dans un second four. MALTHA recycle le verre et l'envoie ensuite à OI. Et MALTHA, qui est située route d'Anglumeau, rencontre un gros problème de stationnement avec tous les camions qui viennent charger, décharger à MALTHA. Et pour régler ce problème de stationnement, MALTHA souhaite construire un parking juste en face de leur entrée, de l'autre côté de la route d'Anglumeau. Le problème pour MALTHA, c'est qu'une partie du terrain appartient à OI MANUFACTURING, et donc là OI est prêt à conventionner avec MALTHA ; mais une autre partie du terrain, sur une petite bande, correspond à un chemin rural et donc est propriété de la commune d'Izon. MALTHA est venue nous voir pour nous demander s'il était envisageable que l'on renonce à ce chemin rural qui, soit dit en passant, n'a plus aucune fonction d'intérêt collectif, plus aucune, il n'est plus emprunté depuis très longtemps. Et j'ajouterais même que le chemin rural, de manière très étonnante, sur une partie du chemin rural on trouve aujourd'hui un dépôt de OI MANUFACTURING ; c'est-à-dire qu'ils ont carrément construit, il y a plusieurs dizaines d'années, une partie de l'entreprise OI sur notre chemin rural. Donc il n'a plus aucune fonction. Ils se proposent de le racheter, ce qui leur permettra de développer ce projet de parking. On les a rencontrés. Il y a eu une enquête publique. Le commissaire enquêteur a conclu que tout était OK s'agissant du projet. Aucune remarque n'a été formulée par le public izonnais.

Et donc je vous propose ce soir, tout simplement, de céder cette partie de chemin rural au prix symbolique de 1 €, donc de décider de la vente du chemin rural à l'entreprise OI MANUFACTURING pour 1 € et on s'expliquera avec OI et MALTHA sur d'autres sujets, un peu plus tard. Mais en tout cas je vous propose de céder ce terrain qui n'est pas très grand. Je n'ai pas la superficie, ce n'est pas normal, je crois. Je l'ai, superficie du terrain ? Non. Ça, ce n'est pas normal, ça. Je dois l'avoir dans la délibération. En tout cas, on a abordé le sujet. Ce n'est pas possible, ça. On a abordé le sujet en Commission Ressources, en Commission Ville durable et ça n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Très bien. Je passe donc cette délibération au vote, s'agissant de l'aliénation de ce chemin rural situé route d'Anglumeau. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Convention relative à l'intervention du SMEGREG en appui technique au SIAEPA d'Arveyres et la commune – Recherche d'une ressource alternative à l'eau potable pour l'arrosage des terrains de sport de la commune

M. DE LAUNAY : Autre sujet. Encore une convention, cette fois-ci relative à l'intervention du S.M.E.G.R.E.G. pour conclure une convention avec le S.M.E.G.R.E.G. et le S.I.A.E.P.A. d'Arveyres. Alors là, il faut que je pose le cadre. On a plusieurs terrains de sport à Izon, vous le savez, qui font l'objet d'un arrosage régulier, attentif, puisqu'on est très attentif à ce que les amateurs de foot comme les amateurs de rugby bénéficient des meilleures conditions de jeu possible. Et soit dit en passant, je ne crois pas qu'ils se plaignent de la qualité du terrain, en tout cas s'agissant de la Naude, je crois même qu'ils saluent la qualité de la pelouse. Merci à M. MICHAUD, soit dit en passant, qui s'occupe de la pelouse. Cet arrosage régulier du terrain pour le seul stade de la Naude représente 15 000 m³ d'eau potable par an, voilà. C'est-à-dire que j'ai découvert, il n'y a pas si longtemps que ça, en milieu de mandat, qu'on arrosait notre terrain de foot, et je ne parle que du terrain de foot à 15 000, donc vous rajoutez le terrain de rugby, avec de l'eau potable. Et pour au moins deux raisons, je pense qu'il faudrait qu'on évolue un peu sur le sujet, en tout cas qu'on arrête d'arroser nos terrains de sport avec de l'eau potable. D'abord, je trouve que moralement, si je puis me permettre, c'est plus que discutable d'arroser des terrains de sport avec de l'eau potable. Inutile de développer. Et puis je rappelle qu'on est en déficit d'eau potable sur ce territoire, qu'on prélève trop d'eau potable. Pas que sur Izon, c'est tout le territoire du S.I.A.E.P.A. d'Arveyres qui est concerné, huit communes. On doit être à 104 % de prélèvement, donc c'est trop. Et précisément parce que l'on consomme trop d'eau potable et, disons-le, parce qu'il y a trop de fuites aussi sur le réseau d'eau potable, il n'y a pas que de la consommation excessive, il y a aussi beaucoup de fuites. C'est un réseau très fuyard, très vieux, qui a été mal ou peu entretenu. Alors, il commençait à y avoir des travaux, vous l'avez peut-être vu l'année dernière. Ils ont refait la canalisation avenue de Portes, là ils vont attaquer allée d'Anglade et puis il y a des travaux un peu partout. Donc quand même, il y a un effort d'investissement qui est fait pour colmater un peu les brèches. Mais il n'empêche que 15 000 m³ représentent la consommation moyenne de 100 foyers izonnais, quand même, par an. Donc on balance la consommation d'eau potable d'une centaine de foyers izonnais pour arroser un terrain de sport, enfin deux terrains et demi, si je puis dire, de foot. C'est moralement condamnable, me semble-t-il, et puis si on veut retrouver des droits à construire, mine de rien, si on veut assurer le développement d'Izon, si on veut accueillir de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants, que sais-je, on a donc tout intérêt à faire des économies d'eau potable. Et pour ces deux raisons, je vous propose de tisser une convention avec le S.M.E.G.R.E.G. et le S.I.A.E.P.A. pour qu'on nous accompagne d'abord dans la recherche d'une solution autre. On en a identifié deux. D'abord, se servir de la récupération des eaux pluviales, du bon sens. Et ensuite, pourquoi ne pas, envisager également d'utiliser les eaux grises, filtrées et refiltrées, de notre station d'épuration ? Le stade n'est pas très loin. Et donc voyez, on peut imaginer ces deux solutions, soit de manière alternative, soit de manière cumulative, on pourrait peut-être faire les deux d'un coup. Pour ça, on a besoin d'une étude technique de faisabilité. Le S.M.E.G.R.E.G. est précisément compétent, c'est un syndicat mixte qui est précisément compétent pour nous accompagner dans cette analyse de faisabilité technique, administrative et financière. Donc je vous propose de tisser cette convention avec eux. On espère un retour assez rapide. Enfin, en tout cas, j'espère personnellement un retour assez rapide, à la rentrée, de la part du S.M.E.G.R.E.G. et de leurs ingénieurs. Et puis on pourra ensuite discuter plus sérieusement de la faisabilité de ce projet, de son coût, de son efficience. En tout cas, spontanément, comme ça, je n'ai aucun doute sur le fait que l'idée est très intéressante, pour ne pas dire très économe sur le long terme.

Et puis on demanderait évidemment des subventions si un très lourd investissement devait s'ensuivre, notamment à l'agence de l'Eau. Et on sera accompagné, j'ose espérer, par la C.A.L.I., le S.I.A.E.P.A. et d'autres. Voilà pour l'objet de cette convention. Y a-t-il des questions peut-être sur ce sujet, qui est un sujet dont je ne suis pas très fier, mais il faut quand même affronter le sujet. Peut-être des questions, des remarques ? Tout le monde a à peu près compris ? Oui. Micro, s'il te plaît, Philippe. Micro, s'il te plaît.

M. GIRARD : M. le Maire et chers collègues. C'est une mesure qui est parfaitement évidente. Quand on connaît le prix du mètre cube d'eau, 15 000 m³ d'eau, je crois que là, il n'y a même pas à discuter. L'économie est absolument évidente. Je pense qu'il faut vraiment mettre ce projet en route.

M. DE LAUNAY : Merci, oui, d'avoir rappelé que ça coûte très cher, 15 000 m³ d'eau, effectivement. Et je ne parle que de la Naude. Donc si on conjugue la Naude et le terrain de rugby, on ne doit pas être loin, je pense, de 20 000 m³. Vous voyez le prix du mètre cube ? Et donc vous mesurez ce que ça représente en charge de fonctionnement. Le nombre d'emplois que ça représente, le nombre de subventions que ça représente. Il faut mesurer évidemment ce coût. Et après, il y a aussi juste une nécessité morale, de mon point de vue. Parce qu'arroser un terrain de foot ou un terrain de rugby avec de l'eau potable, ce n'est pas... Aujourd'hui, on devrait pouvoir faire autrement. Il est temps de s'y pencher en tout cas. C'est tout simplement l'objet de cette convention.

Petite parenthèse, puisqu'il s'agit d'économiser de l'eau potable, pour les Izonnais qui nous regardent, je rappelle que demain, sauf erreur de ma part, demain soir salle Jules Delpy à l'Aïga, à la médiathèque, le S.I.A.E.P.A. distribue gratuitement, gratuitement, du matériel destiné à faire des économies d'eau potable au sein des foyers. Et donc chaque Izonnais, chaque famille izonnaise, qui se sent concerné peut, en remplissant un formulaire et en amenant sa facture, je crois, sa dernière facture, peut se voir octroyer gratuitement, j'insiste, ce petit kit destiné à faire des économies d'eau potable dans son foyer. C'est évidemment une excellente initiative du S.I.A.E.P.A. d'Arveyres qu'il faut saluer. J'espère que les Izonnais seront nombreux à se rendre salle Jules Delpy, demain, vendredi 4 juillet à partir de 16 heures. Donc ça doit être du 16-19 à peu près. Allez-y nombreux, je vous y encourage.

Je passe maintenant cette convention au vote. Oui, Gilles.

M. BOUEY : Concernant le stade de Cassignard, il n'y aurait pas possibilité de détourner une partie, et selon un certain temps, du Canterane ? Parce qu'en mettant quelque chose, un stockage, etc., on ne serait pas très loin du stade de rugby. Et pouvoir faire un peu le même système qu'avec la station d'épuration.

M. DE LAUNAY : C'est une très bonne question, mais c'est interdit, en fait. Parce que le Canterane est considéré comme un cours d'eau et on n'a pas le droit de détourner les eaux d'un cours d'eau pour une alimentation domestique ou même d'utilité publique, ce n'est pas possible. Non, non, ce n'est pas possible. En fait, c'est juste niet. C'est niet. Ni nous ni un agriculteur. On ne peut plus. Alors, on pouvait le faire il y a très longtemps, mais aujourd'hui la Loi sur l'eau l'interdit de manière très, très ferme. Il n'y a pas moyen de le faire. Je passe au vote cette convention. Ah, il y a une question, au temps pour moi.

M. EMERIAU : Bonsoir, M. le Maire. Ça rejoint aussi un petit peu ce que disait M. BOUEY. Est-ce qu'il y aurait une étude prévue par rapport à la Dordogne ? Une étude de faisabilité ?

M. DE LAUNAY : Non, non. Non. C'est exactement la même réponse, puisque c'est un cours d'eau. Et c'est même deux cours d'eau. Il y a de petites possibilités, il y a un peu plus de marge peut-être, mais ce n'est pas envisageable. Surtout si on a une solution alternative qui se situe quelques centaines de mètres plus en amont avec la station d'épuration qui, elle, une fois que l'eau est filtrée, en partie rejette ces eaux dans la Dordogne. Et donc en fait, l'idée c'est juste plutôt que de l'envoyer 300 mètres plus bas, de l'arrêter avant, de la filtrer de nouveau. Parce qu'attention, je ne suis pas technicien, mais ça demanderait un processus de filtration beaucoup plus fin, évidemment. Et ensuite de le remonter avec une pompe, pourquoi pas, si c'était techniquement possible et financièrement accessible, de le remonter ensuite au stade de la Naude qui n'est pas très loin. Mais je pense vraiment qu'on a davantage à gagner à miser sur la récupération des eaux pluviales de tout le quartier. Sachant, qui plus est, que les nappes sont très hautes à cet endroit d'Izon. Et donc techniquement, juridiquement, réglementairement en tout cas, ça a l'air faisable de tracer une espèce de tranchée-drain qui ferait 150 mètres de long sur 5 mètres de profondeur, et d'y mettre un système de récupération des eaux pluviales. En tout cas, les premiers retours qu'on a eus de la part du S.M.E.G.R.E.G. sont plutôt encourageants. Évidemment, on n'est même pas au stade de l'esquisse, là c'est juste de l'idée. En tout cas, je trouve insupportable moralement, et financièrement excessivement douloureux, de passer 20 000 m³ d'eau potable par an dans les terrains de sport. Je le dis avec beaucoup de respect pour les terrains de sport, qu'on entretient avec attention. Je pense que la pelouse de la Naude a rarement été aussi bien que depuis cinq ans. Enfin, on y a mis du pognon, on a investi dans la pelouse. Pareil pour le rugby, on a investi dans la pelouse. On en prend soin. On a un agent qui ne fait que ça. On arrose régulièrement quand il faut arroser. Tout le monde salue la qualité des pelouses. Tout ça, ça a un coût. Et en plus on est en carence d'eau potable sur le territoire. Donc il est grand temps d'envisager autre chose. Je ne dis pas que ce sera simple, ça sera certainement techniquement compliqué, réglementairement compliqué, peut-être financièrement très onéreux, je n'en sais rien. Mais sur la dimension financière en tout cas, quand on connaît le prix du mètre cube d'eau potable, je pense qu'on va amortir très rapidement l'opération. Si on devait le faire demain, en très peu d'années, on amortirait l'opération. Je passe cette convention au vote, si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Brigitte, je te rends la parole au sujet d'une convention avec KONEXIO.

12. Signature d'une convention tripartite de partenariat avec l'association Konexio et le Centre Communal d'Action Sociale

Mme NABET-GIRARD : M. le Maire, mes chers collègues. Cette délibération concerne la signature d'une convention avec KONEXIO. Et KONEXIO, c'est une association qui œuvre en faveur de l'inclusion numérique. C'est une association qui est en train de monter en puissance. On l'avait comme partenaire déjà depuis quelques années et nous voulons renforcer nos liens parce qu'elle est extrêmement sollicitée sur Bordeaux Métropole, dans le Libournais bien sûr, le Médoc et elle va peut-être même encore aller au-delà. Pourquoi cette convention ? Parce que nous avons vraiment le désir, le « nous » Mairie, CCAS et KONEXIO notre partenaire, de permettre l'inclusion numérique et faire en sorte de rendre nos citoyens en capacité de pouvoir répondre à toutes ces démarches qui sont aujourd'hui dématérialisées.

Il est nécessaire qu'ils gagnent aussi en autonomie. Ce sont des permanences hebdomadaires ainsi que des formations régulières. Tout ceci est gratuit pour les usagers. C'est aussi quelque chose qui nous tient à cœur. La Mairie est associée aussi via la médiathèque, puisque les formations, les permanences, se tiennent à la médiathèque ; ce qui permet aussi aux usagers de découvrir un lieu agréable et de pouvoir y retourner.

M. DE LAUNAY : Merci beaucoup, Brigitte. Y a-t-il des questions au sujet de ce partenariat avec KONEXIO, que je salue ? Merci beaucoup à l'association. Et merci au CCAS. Des questions ? C'est OK pour tout le monde ?

Je passe cette convention au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie. On a terminé ce tout petit Conseil très technique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

M. DE LAUNAY : Quelques informations avant qu'on se quitte. D'abord, pour info, je me rends avec le comité de jumelage à Diemelstadt demain pour rencontrer nos amis allemands et mon homologue allemand. J'y resterai très peu de temps, trois jours. D'autres resteront plus longtemps. Je voudrais vraiment, vraiment, vraiment remercier le comité de jumelage, vraiment, je le dis, qui fait un super job ; remercier les bénévoles du comité de jumelage. Remercier par avance nos amis allemands et leur dire publiquement combien je suis content de m'y rendre, en tout cas content de rencontrer mon homologue allemand et j'espère que la délégation qui représentera Izon, il y a quoi, une trentaine de personnes, 20 personnes ? 22 personnes. Donc j'espère bien que les 22 personnes vont se régaler en Allemagne. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'on sera très, très bien accueillis. Et je salue une fois encore tout ce qui peut nourrir l'amitié franco-allemande. Voilà pour le comité de jumelage. J'invite les Izonnais vraiment à participer au comité de jumelage. Je rappelle qu'il y a Diemelstadt d'un côté, il y a Cervera del Rio Alhama de l'autre, en Espagne, et peut-être une autre ville encore bientôt, demain, je n'en sais rien. Mais en tout cas, j'invite vraiment les Izonnais curieux d'aller vers l'autre, à se tourner vers le comité de jumelage.

Deuxième information, toute récente, j'ai eu le Département, le service du Département de la Gironde cet après-midi au téléphone, me confirmant que le dossier Loi sur l'eau, concernant la reconstruction du Pont du bois, avait bien été déposé auprès des services de l'État ; que ce dossier avait été préparé en amont en concertation avec les services de l'État, principalement la DDTM et la D.R.E.A.L. ; qu'en tout cas le dossier a été bien préparé. On attend maintenant l'instruction des services de l'État. Si tout se passe bien, le feu vert devrait arriver mi-septembre, si tout se passe bien et pour l'instant tout a l'air de bien se passer, pour un début des travaux mi-octobre et une livraison espérée en décembre 2025. Autrement dit, le calendrier qui avait été fixé au départ, pour l'instant, est inchangé. Et donc je croise les doigts, je touche du bois parce qu'on a évidemment besoin de rouvrir ce Pont du bois. Mais pour l'instant les nouvelles sont bonnes. Il faut juste prier pour que les services de l'État ne fassent pas trop de zèle, s'agissant de l'impact environnemental ou que sais-je. Oui, ça peut toujours arriver. En tout cas, dossier à suivre de près, mais les nouvelles d'aujourd'hui sont plutôt rassurantes.

Troisième info très importante, à destination des familles. Acti'Vacances, ce formidable dispositif qu'on a mis en place et qui propose aux familles izonnaises, aux parents, à leurs enfants, aux grands-parents, à leurs petits-enfants, des activités à tous les enfants, à toutes les familles de manière gratuite, inconditionnée, Acti'Vacances démarre mardi prochain 8 juillet avec un programme qui ne cesse d'être amélioré. Pour dire les choses très simplement, tous les ans, toutes les vacances même, on a vraiment un programme qui monte en gamme.

Je vous invite, pour ceux qui nous regardent, qui nous écoutent, et qui sont intéressés, à aller regarder de près ce qui est proposé. Mais dès mardi 8, on commence le matin avec une course d'orientation en famille et l'après-midi on propose de la peinture sur toile. Le mercredi 9, on a un atelier « Un oiseau, des oiseaux » à l'Aïga. Merci l'Aïga. L'après-midi, un spectacle musical autour des fables de la Fontaine. Et ainsi de suite tout au long des vacances d'été. Donc chapeau bas aux agents, chapeau bas à Tiff en particulier, merci beaucoup du travail réalisé. J'invite vraiment les familles à découvrir ce dispositif, je le répète, gratuit, inconditionné. Évidemment, on ne peut pas accueillir 100 gamins, ce n'est pas possible. Les places sont limitées. Mais en tout cas il y a de la place pour tout le monde et on ne pose pas de condition. Enfin, pour ceux qui aiment faire la fête, je rappelle qu'il y a un Marché gourmand demain. Exceptionnellement, je ne pourrai pas y participer puisque je serai en Allemagne, mais je penserai bien fort à vous.

Au sujet des Marchés gourmands, des marchés nocturnes, je répète, ou j'indique à ceux qui ne s'en sont pas rendu compte, que chaque organisation, je dis bien chaque organisation d'une manifestation festive à Izon, sur la place de la Mairie, commande énormément de travail, commande énormément de manutention. C'est-à-dire qu'il faut installer le marché, l'équiper, installer les forains, installer les artisans, les commerçants, et ensuite il faut désinstaller la place, ranger les tables, ranger les bancs, ranger les nappes, nettoyer la place, faire les poubelles, etc. Ce travail est réalisé par une poignée d'élus. Toujours les mêmes. Une petite poignée d'élus. Il y a des élus qui ne peuvent pas le faire et ça, il n'y a pas de sujet. Je le comprends, c'est de la manutention, donc il est bien évident que tout le monde ne peut pas porter des tables, des bancs et le faire plusieurs fois dans la soirée, je l'entends, je l'entends. Mais néanmoins, il y a des élus qui sont parfaitement capables de le faire et qui, de fait, ne le font jamais ou alors que très, très, très rarement. Et ce sont toujours les mêmes, les mêmes, qui se retrouvent à minuit et demi à devoir tout ranger et à remettre le couvert deux semaines plus tard et ainsi de suite. Et là, je parle des Marchés gourmands, mais c'est pareil pour la fête locale, c'est pareil quand on a un concert, bref. Tout ça, pour dire que j'indique à tout un chacun, ici et à ceux qui nous regardent, qu'on a besoin du soutien du plus grand nombre, élus ou non-élus, peu importe. Certains, spontanément, avec beaucoup d'empathie, de générosité, viennent nous filer un coup de main quand il s'agit de ranger, et je les remercie. Ça peut être des gamins de 14 ans, comme des darons comme moi. Mais ils viennent, ils nous filent un coup de main parce qu'ils voient combien c'est compliqué, combien c'est dur physiquement, vous voyez. Donc ils viennent, ils disent : « On va vous filer un coup de main » et vraiment c'est super, ça fait plaisir. Vous voyez, ils ne sont pas là pour ça, ils ne sont pas venus pour ça, ils sont venus pour passer une belle soirée en famille ou entre amis et ils viennent nous filer un coup de main parce qu'ils mesurent combien c'est compliqué pour nous. Donc merci à eux. J'invite évidemment les autres Izonnais, qui sont encore là en fin de soirée, à venir nous filer un coup de main. Parce que là, franchement, plus on est nombreux et plus ça va vite, moins c'est douloureux pour nous. Donc merci à ceux qui nous filent ce coup de main, élus ou non-élus. Parfois, et on le fait de plus en plus, des assos sont au rendez-vous et donc là, la dernière fois c'était le rugby, demain soir c'est l'association de basket, mais ils n'ont pas 15 bénévoles.

Il n'y a que le rugby qui peut présenter 15 bénévoles pour nous filer un coup de main, vous voyez. Mais le basket, ils ne seront pas 15. Et on a vraiment besoin de bras. Donc s'il vous plaît, vraiment, je ne fais pas la quête, mais venez nous filer un coup de main quand vous pouvez, si vous pouvez, s'il vous plaît, filez-nous un petit coup de main parce que ça nous fait du bien au moral. Ça fait juste du bien au moral. On a besoin de ce soutien moral. Merci beaucoup. Sur ces petits mots, je vous embrasse et je vous souhaite une très belle soirée. Et très bel été à vous, un très, très bel été à tout le monde. Au revoir.